

L'Edition Musicale Vivante

revue mensuelle
le n° 4 francs

abonnement :
france : 40 francs
étranger : 50 francs
chèques postaux : 1246-33



5, rue
du cardinal-mercier
paris (9°)

Tél. {	Trinité 23-92	Trinité 23-95
	— 23-93	— 23-96
	— 23-94	

Sommaire

LE DISQUE A L'HOPITAL, A L'ÉCOLE, ET A L'ÉTRANGER, par Paul ALLARD ■ LETTRE OUVERTE A M. VINCENT D'INDY, par E. M. V. ■ POINTES D'AIGUILLES, par Bernard ZIMMER ■ CRITIQUE DES DISQUES, par Émile VUILLERMOZ ■ LES DISQUES DE VIOLON, par Marc PINCHERLE ■ LES DISQUES DE DICTION, par Régis GIGNOUX ■ LES DISQUES DE CHANT, par Maurice BEX ■ LES DISQUES DE CHANSONS, par Bernard ZIMMER ■ LE CONCOURS POLYDOR, par Gérard VOISIN ■ NOS ÉCHOS.

Le Disque à l'Hôpital, à l'École et à l'Étranger

par Paul Allard

« *L'Edition Musicale Vivante* — exposai-je à l'un des collaborateurs immédiats de M. le docteur Mourier, directeur général de l'Assistance Publique — a reçu, d'un grand nombre de médecins, des demandes de disques pour leurs malades. A l'hôpital, quel merveilleux réconfort, pendant la convalescence, que la musique mécanique dont l'essence même est d'être tonique et reconstituante !

L'Administration de l'Assistance Publique s'est-elle préoccupée de ce problème ? »

Et l'éminent fonctionnaire se mit à feuilleter, fébrilement, le dossier dont il est détenteur et qui porte, sur sa chemise verte, cette mention *Distraction aux malades*.

— Pour distraire nos malades, nous n'ignorons pas le pouvoir merveilleux de la musique. Des gens de bien, malgré la crise du Mécénat, s'y consacrent. Sous l'égide de l'Administration, fonctionnent des œuvres diverses : la *Chanson à l'hôpital*, dont l'animatrice est Mme Rachel de Ruys. Modestement subventionnée par la Ville de Paris. (4.000 fr. par an) elle s'en va d'hôpital en hôpital chanter, au pied des lits des malades, des refrains d'opérette. Des clowns — dont certains, comme les Fratellini, nous prêtent un concours purement bénévole — égayaient les enfants...

Enfin, nous patronnons l'*Œuvre de la T. S. F. à l'hôpital*, dirigée par Victor Charpentier.

La T. S. F. à l'hôpital a été diversement accueillie par nos administrés. Les uns s'en montrent enthousiastes. Les autres préfèrent le silence. Le problème de la musique

à l'hôpital n'est pas, en effet, aussi simple qu'il paraît. Dans nos salles collectives, il n'y a pas que des convalescents : il y a hélas ! aussi des mourants. Aussi est-il souvent contre-indiqué d'y faire éclater la voix tonitruante du haut-parleur. Le mieux serait, sans doute, de pourvoir chaque malade qui le désire d'un écouteur individuel.

— Et le disque ? insistai-je.

— Il y a deux ans, une association privée de banlieue nous offrit une machine parlante qui, dans les jardins de l'Hospice d'Ivry, remplaça la musique militaire. Car dans les jardins de nos hôpitaux, nos kiosques sont souvent vides depuis la disparition progressive des musiques militaires.

Cette expérience a parfaitement réussi. A nos yeux, la musique mécanique serait particulièrement bien accueillie dans les hôpitaux de vieillards, chez les convalescents et chez les enfants.

— Et chez les aliénés ? Chez les psychopathes et les psychasthéniques et tous autres ? La musique n'aurait-elle pas une influence apaisante ?

— Les asiles d'aliénés ne sont pas de notre compétence, me répondit mon interlocuteur : ils dépendent de la Préfecture de la Seine. Mais nous savons qu'à Sainte-Anne, à Ville-Evrard, à la Maison Blanche, les médecins aliénistes, et en particulier le docteur Toulouse, directeur de la Fondation Henri Rousselle, sont très partisans des cures psycho-musicales.

En ce qui nous concerne, dans les hospices dépositaires des enfants assistés abandonnés, dans nos hôpitaux d'enfants de San Salvador, dans les centres de tuberculeux — malades obligés à un long séjour — il est certain que la machine parlante rendrait de plus grands services que la T. S. F. Elle est d'un maniement plus commode. Pas besoin de spécialiste pour l'entretenir. Avec la machine parlante, les directeurs de nos hôpitaux pourraient, à leur gré, varier le menu musical de leurs malades, au lieu de les contraindre à avaler de force des conférences radiophoniques, de subir les parasites et de se conformer aux heures, aux programmes de la T. S. F.

Aussi est-ce avec grand plaisir que nous accueillons votre idée du *Disque à l'hôpital*. Par malheur, ce qui nous manque, c'est ce qui manque à toutes les administrations d'Etat : des fonds...

— Les grandes maisons d'édition n'ont-elles pas eu l'idée de faire don à vos malades d'appareils et de discothèques ?

— Non.

— Les discophiles ne seraient-ils pas disposés à donner aux malades leurs disques ? Ne pourraient-ils pas créer, comme on l'a fait pour les journaux, des centres où seraient recueillis les disques des généreux donateurs ?

LE DISQUE A L'ÉCOLE

— *Déclarations de M. Rosset, directeur de l'Enseignement Primaire au Ministère de l'Instruction Publique.*

M. Rosset, directeur de l'Enseignement Primaire au Ministère de l'Instruction Publique, est, auprès de la vieille *Alma Mater*, l'apôtre, chaleureux et averti, du *Disque à l'École*.

Avant de diriger, rue de Grenelle, les 120.000 instituteurs de France, M. Rosset s'est consacré, aux Universités de Dijon et de Grenoble, où il était professeur, à l'enseignement de la phonétique. Et rien de ce qui touche l'enregistrement de la parole et de la musique ne lui est étranger ni indifférent.

De multiples commissions, composées de professeurs, de savants et même de musiciens siègent au G. Q. G. de l'Instruction Publique, pour mettre au point les instructions officielles concernant l'application aux Universités, aux lycées et aux écoles, de cette technique nouvelle qu'Emile Vuillermoz a appelé la « motoculture intellectuelle ».

Commission du cinéma scolaire... Commission de la radiophonie scolaire... Commission du disque enseignant. Que de paroles éloquentes échangées autour des tapis verts auraient pu enregistrer les photographes du son !

Mais M. Rosset hait l'éloquence verbeuse. Par goût et par profession, c'est un homme d'action.

— Le disque à l'école — me déclare énergiquement l'éminent directeur — est une de mes principales préoccupations pédagogiques. Tout le monde est d'accord sur le rôle capital qu'il doit jouer comme auxiliaire du maître de chair et d'os.

La seule question est de savoir par quel bout commencer ! Or, il nous est apparu que, si nous invitions, d'emblée et d'en haut, nos 120.000 instituteurs à utiliser le disque pour leur enseignement, nous courrions à un échec.

Ce n'est pas tout que de faire tourner le soleil noir après l'avoir mis en mouvement ! Le problème n'est pas mécanique, mais éducatif. Il faut que les maîtres de l'enseignement aient, eux-mêmes, appris à se servir de cet outil merveilleux. C'est pourquoi nous avons commencé par apprendre aux instituteurs à se servir du disque.

Les premiers établissements d'enseignement qui se sont ouverts à la machine parlante, ce sont nos Ecoles Normales d'instituteurs et d'institutrices.

Grâce à la générosité d'une maison de disques, qui a tenu à garder l'anonymat, 170 belles machines parlantes ont été mises à la disposition de nos grands séminaires laïques : cent, dans les écoles normales de filles et 70 dans celles de garçons.

Ainsi les apprentis-instituteurs sont-ils, peu à peu, initiés à connaître les qualités éducatives des disques. Ils insèrent la leçon par disque dans leurs leçons orales. Ils ne vont plus à l'aveuglette. Ils ont un plan, un programme, une méthode, et ils savent tous, désormais, que le disque est un truchement de premier ordre, d'abord, pour l'enseignement de la diction de la littérature et de la langue françaises. Peu à peu, dans nos écoles normales, à côté des bibliothèques de papier, se constituent des discothèques d'anthologie. Tous les beaux textes de notre littérature seront là, prêts à revivre devant l'imagination de nos enfants.

Mais nous prenons soin que ces disques de diction n'aient pas été enregistrés par des comédiens...

— Même de la Comédie-Française ?

— Même de la Comédie-Française ! Certes, je ne voudrais pas médire de nos grands artistes. Mais autre chose est de déclamer un texte sous l'optique, ou plutôt sous l'acoustique d'une salle théâtrale, autre chose, est de dire un texte pour une classe de trente enfants.

Le même principe nous a guidé pour le choix de disques de langues étrangères. Nous tenons à ce qu'ils aient été enregistrés par des professeurs appartenant au pays même dont ils parlent la langue.

Enfin, le disque va permettre d'ouvrir à nos enfants un horizon qui, jusqu'alors, leur était quasi-fermé : celui de la musique même.

Le chant individuel, le chant choral va, grâce à lui, ressusciter dans nos provinces et nous constituons des collections d'histoire de la musique allant des origines les plus humbles — ces chansons et ces airs régionaux qui survivent encore dans le folklore rural — jusqu'à Claude Debussy.

C'est quand notre personnel enseignant sera complètement familiarisé avec l'usage du disque éducatif que nous demanderons au Parlement de faire participer l'Etat à cette importante réforme pédagogique.

Nous lui demanderons de nous voter des subventions qui viendront s'ajouter aux crédits que les communes doivent, aux termes de la loi, mettre à la disposition de leurs écoles. Auprès des municipalités, les instituteurs convertis au disque ne seront-ils pas les meilleurs propagandistes ?

AU QUAI D'ORSAY

M. Henri Bérenger, rapporteur sénatorial du Budget des Affaires Etrangères, écrit, à la page 97 de son rapport pour l'exercice 1931 :

« 38 disques phonographiques ont été envoyés aux collèges et écoles de Bulgarie, et de Grèce, de Yougoslavie et de Hongrie ».

— 38 disques ! — suis-je allé demander au Quai d'Orsay à l'un des collaborateurs de M. Briand attaché au Service des œuvres françaises à l'étranger. C'est un commencement, certes, mais est-ce là le bilan de la propagande française dans tout l'Univers?...

Le haut fonctionnaire sourit, diplomatiquement.

— Certes non ! M. Henri Bérenger n'a voulu viser, dans son rapport que le dernier envoi fait récemment par le ministère des Affaires Etrangères aux écoles de Bulgarie. Mais croyez bien que le disque français a, par nos soins, un plus vaste rayonnement !

Certes, pour des raisons de discrétion que vous comprendrez, nous ne tenons pas à étaler, aux yeux de nos rivaux, le bilan total de nos efforts de propagande. Pourtant, je puis vous dire que la plupart des Instituts, des Ecoles, des Collèges que la France dissémine à travers les cinq parties du monde ne négligent pas ce dynamique véhicule de culture française qu'est le disque.

— Quels disques ? Au nom de quels principes directeurs choisissez-vous tel disque plutôt que tel autre ?

— Ce n'est pas nous qui choisissons. Nous n'imposons aucune formule, aucune école. Nous ne prenons aucune initiative. Nous n'agissons que sur demande.

Nous, ici, du Quai d'Orsay, nous sommes très mal placés pour savoir quels besoins locaux nous devons satisfaire. Ce sont à nos agents, à nos professeurs, à nos propagandistes qui, eux, sont sur place, à nous en faire part.

Songez que nous n'avons pas deux écoles semblables, ni par le milieu géographique, ni par la qualité sociale des élèves, ni par le niveau intellectuel. Nous ne connaissons pas, nous, et nous ne connaissons jamais l'Ecole Unique !

Je vous citerai quelques exemples. La *Maison franco-japonaise* de Tokio — grand établissement d'Enseignement Supérieur — nous a demandé, l'an dernier, toute la collection de *Carmen*. Nous la lui avons envoyée, en disques !

Le Canada nous demande la collection du *Petit Monde* de Pierre Humble. Nous la lui avons envoyée !

L'*Histoire de la musique* de Landormy nous est demandée de tous côtés. Elle paraît à tous nos ambassadeurs de culture française le meilleur instrument de propagande musicale, d'autant plus commode qu'elle est accompagnée de conférences. Nous n'avons aucune raison de ne pas déférer à ce désir.

De même, pour l'enseignement de la langue française à l'étranger. Il y a deux collections spécialement éditées : la collection Weill, et celle qui a été mise au point par M. Marchand, professeur au Lycée de Tours. Nous envoyons à nos correspondants, selon leur demande, l'un ou l'autre de ces deux modes d'enseignement du français.

— Et aux écoles étrangères ?

— Celles-là aussi, nous les pourvoyons, dans la mesure du possible de ce qu'elles nous demandent, mais seulement pour l'enseignement de la culture française.

C'est ainsi que la Bulgarie et la Hongrie, par l'intermédiaire de Mme Goetcheva, nous demandent beaucoup de disques d'enseignement du français.

— Ravitaillez-vous également, pour les besoins de la propagande, nos Ambassades et nos Consulats ?

— Non. Ce qu'il leur faudrait, de toute évidence, c'est bien plutôt un poste de réception radiophonique, et nous envisageons cet équipement aussi bien pour les Ambassades que pour les écoles.

— Une dernière question : avez-vous des crédits spéciaux ?

— Non, aucun chapitre, aucun article du budget des Affaires Etrangères n'y est affecté : nous opérons dans la limite du crédit général mis à notre disposition pour le service d'expansion intellectuelle et artistique... »

PAUL ALLARD.